

792. — C'EST ELLE QUI PARLE LE PLUS CORRECTEMENT ET LE MOINS VITE. — *Le plus et le moins* modifiant un adverbe, sont toujours adverbés et invariables.

793. — C'EST ELLE QUI PARLE LE PLUS, QUI TRAVAILLE LE MOINS ET QUI DANSE LE MIEUX. — *Le plus, le moins, le mieux*, employés seuls, sans être suivis d'un adjectif, sont des locutions adverbiales invariables.

CHAPITRE VII.

DIFFICULTÉS DANS L'EMPLOI DU PLURIEL.

§ I. — Pluriel des noms propres.

794. — LES DEUX CORNEILLE ÉTAIENT POÈTES. — L'orthographe des noms propres est invariable, lors même qu'ils désignent plusieurs individus de la même famille ou simplement portant le même nom.

795. — LA FRANCE SE GLORIFIE DES TURENNE ET DES BAYARD. — Souvent on emploie en français l'article pluriel avant les noms propres d'hommes célèbres, quoiqu'on ne parle que d'un seul individu. Dans ce cas ces noms sont également invariables.

796. — TOUTS LES SIÈCLES N'ENFANTENT PAS DES RACINES. — Les noms propres sont quelquefois employés comme noms communs quand ils ne servent pas à nommer un individu en particulier, mais quand ils désignent tous ceux qui lui ressemblent; dans ce cas ils prennent la marque du pluriel. Dans l'exemple ci-dessus on veut parler de tous les poètes qui ressemblent à Racine.

797. — LES BOURBONS, LES ANTONINS, LES CÉSARS. — Les noms propres qui servent à désigner toute une famille ou toute une race prennent la marque du pluriel.

798. — LES DEUX AMÉRIQUES; LE ROI DE TOUTES LES ESPAGNES. — Les noms de contrées prennent la marque du pluriel quand ils sont employés à ce nombre.

§ II. — Pluriel des noms composés.

799. — UN GENDARME, DES GENDARMES; UN PORTEFEUILLE, DES PORTEFEUILLES. — Les substantifs composés qui sont passés à l'état de mots, c'est-à-dire dont les mots qui les composent ne sont plus séparés, forment leur pluriel comme celui des substantifs simples, excepté: *Monsieur, madame, mademoiselle, monseigneur,*

gentilhomme, qui font au pluriel: *messieurs, mesdames, mesdemoiselles, messeigneurs, gentilshommes.*

Remarque. — On écrit aujourd'hui en un seul mot: *baisemain, becfigue, contrefaçon, contrevent, justaucorps, marchepied, porteballe, portechappe, portecrayon, portefaix, portefeuille, portemanteau, pourboire, tirelire, tournebroche.* (Acad.)

800. — UN CHEF-LIEU, DES CHEFS-LIEUX; UNE BASSE-TAILLE, DES BASSES-TAILLES. — Lorsqu'un substantif composé est formé de deux substantifs ou d'un adjectif et d'un substantif, les deux mots prennent la marque du pluriel; excepté: *hôtel-dieu, brèche-dent, terre-plein, blanc-seing, grand'mère, grand'messe, cheval-léger*, qui font au pluriel: *des hôtels-Dieu, des brèche-dents, des terre-pleins, des blanc-seings, des grand'mères, des grand'messes, des cheval-légers.*

On justifie ces exceptions par l'analyse du sens des mots ainsi qu'il suit: — *Des hôtels-Dieu* sont des *hôtels* ou maisons de Dieu. — *Des brèche-dents* sont des individus qui ont une brèche dans les dents. — *Des terre-pleins* sont des lieux *pleins* de terre. — *Des blanc-seings* sont des *seings* ou signatures en blanc. — Dans *des grand'mères, des grand'messes*, il y a élision de la finale de l'adjectif qui sans cela ferait *grandes*. — *Les cheval-légers* étaient autrefois un corps de cavalerie désigné sous ce nom. En parlant des individus appartenant à ce corps, on disait: *C'est un cheval-léger, ce sont des cheval-légers*. La suppression de l'*x* du mot *chevaux* est une bizarrerie qui n'est justifiée que par l'usage.

801. — UNE PIE-GRIÈCHE, DES PIES-GRIÈCHES. — Dans les substantifs composés formés d'un substantif et d'un autre mot sans signification propre, ce dernier mot remplit les fonctions d'adjectif et se met au pluriel s'il y a lieu. Tels sont encore: *Un loup-garou, des loups-garous; un loup-cervier, des loups-cerviers; de la gomme-gutte, des gommes-guttes*. Il faut en excepter le mot *vice* dans: *des Vice-Rois, des Vice-Consuls.* (Acad.)

802. — UN CIEL-DE-LIT, DES CIELS-DE-LIT. — Quand un substantif est formé de deux substantifs unis par une préposition, le premier prend seul la marque du pluriel, le second n'étant qu'un modificatif qui indique l'espèce du premier. Excepté: *Des coq-à-l'âne, des tête-à-tête, des pied-à-terre.*

Ces exceptions sont justifiées par l'analyse de la manière suivante: *Des coq-à-l'âne* sont des discours sans suite, où l'on passe pour ainsi dire du *coq* à l'*âne*, c'est-à-dire d'une chose à une autre qui n'a avec elle aucun rapport.

Des tête-à-tête sont des entretiens dans lesquels on est seul à seul, où l'on a, pour ainsi dire, la tête contre la tête.

Des pied-à-terre sont des logements où l'on ne vient qu'en passant, et où l'on ne fait, pour ainsi dire, que poser le pied à terre,

803. — UN AVANT-COUREUR, DES AVANT-COUREURS. — Quand un nom composé est formé d'un substantif et d'un verbe ou d'un mot invariable, le substantif prend seul la marque du pluriel.

804. — UN PASSE-PARTOUT, DES PASSE-PARTOUT. — Quand un nom composé n'est formé que de verbes ou de mots naturellement invariables, aucune des parties ne prend la marque du pluriel.

805. — UN GOBE-MOUCHES, DES GOBE-MOUCHES; UN SERRE-TÊTE, DES SERRE-TÊTE. — Les substantifs qui entrent dans la formation des noms composés se mettent toujours au pluriel, s'ils réveillent dans tous les cas une idée de pluralité, et toujours au singulier s'ils réveillent dans tous les cas l'idée d'une seule chose.

Un gobe-mouches est un oiseau qui gobe les mouches et non une mouche. — *Des serre-tête* sont des bonnets pour serrer la tête et non les têtes (1).

§ III. Emploi du pluriel dans certains cas particuliers.

806. — LE PREMIER ET LE SECOND VOLUME SONT PERDUS. — Quand un substantif est accompagné de plusieurs adjectifs exprimant chacun une espèce différente, il se met au singulier, parce qu'il est sous-entendu après chaque adjectif, et que le substantif ne peut recevoir la loi de l'adjectif. La phrase ci-dessus est mise pour : *le premier volume et le second volume*. L'oreille serait même choquée si l'on disait : *Le premier et le second journaux*. Quant au verbe, il se met au pluriel, parce qu'il y a pluralité dans le sujet.

Par la même raison, on dira : *L'une et l'autre affaire sont vues*.

807. — NOUS AVONS DES CHAPEAUX SUR NOS TÊTES OU SUR NOTRE TÊTE. — Les substantifs déterminés par les adjectifs possessifs, *notre, votre, leur*, se mettent au pluriel quand ils présentent une idée collective en raison de la pluralité des personnes qui possèdent, quoique chaque individu ne possède qu'un seul des objets exprimés par le substantif. D'après cela, on mettra avec le pluriel :

Nous avons des chapeaux sur nos têtes. — Ces dames allèrent au bal avec leurs maris.

D'une égale horreur nos cœurs sont frappés. (Racine).
Ces festons dans vos mains et ces fleurs sur vos têtes. (Racine).

(1) Les grammairiens varient extrêmement sur l'application de cette règle. L'Académie elle-même n'a pas de marche fixe à cet égard : ainsi elle écrit avec le singulier : *Un mille-feuille, un tire-botte, un cent-suisse, un quinze-vingt*, (Voy. n° 771 et 772), et avec le pluriel *un mille-fleurs, un gobe-mouches*.

Il serait à désirer qu'on fit des mots simples de tous les substantifs composés qui n'ont que deux mots, comme on l'a fait déjà pour *portefeuille, contrevent* ; les autres composés de plusieurs mots, comme *tête-à-tête*, seraient considérés comme des propositions elliptiques. Au résumé la seule manière de bien orthographier les substantifs composés, c'est de leur faire subir la loi de décomposition.

Lorsque d'un saint respect tous les Persans touchés

N'osent lever leurs fronts à la terre attachés. (Racine).

Malgré l'idée collective, on emploie le singulier si le substantif n'a pas de pluriel. Exemples : *A NOTRE AGE on est prudent. Nous ne sommes jamais contents de NOTRE SORT. Messieurs, je bois à VOTRE SANTÉ*.

Remarques. 1^o Cette règle n'est point absolue ; il est des cas où le sens exige le pluriel ou le singulier, selon l'idée de la personne qui parle. Ainsi l'on dira : *Ces dames sortent du bal dans leur voiture ou dans leurs voitures*, selon que ces dames n'ont qu'une seule voiture pour elles toutes, ou que chacune a la sienne.

2^o Cette règle ne s'applique qu'aux substantifs déterminés par *notre, votre, leur*. On dira donc avec le singulier : *Les hommes portent la tête haute et non les têtes. Les soldats ont le corps droit et non les corps*.

808. — VINGT ET UN CHEVAL OU VINGT ET UN CHEVAUX. — Dans les anciennes éditions, l'Académie écrivait avec le singulier : *vingt et un an, vingt et un jour*, et mettait au pluriel l'adjectif placé après le substantif : *vingt et un an accomplis*. Dans la dernière édition, elle met le substantif au pluriel.

809. — IL EST TOMBÉ SUR LES ESCALIERS. — Le pluriel est incorrect dans ce cas, attendu que le mot *escalier* ne peut s'employer au pluriel qu'en parlant des divers escaliers d'une maison, et qu'on ne peut tomber sur plusieurs escaliers à la fois. Par la même raison, on dit : *Il monte l'escalier* et non les escaliers.

810. — IL M'A FAIT BEAUCOUP DE TORT. IL A EU BEAUCOUP DE TORTS ENVERS MOI. — Après un adverbe de quantité, le substantif se met au singulier si l'adverbe signifie *une certaine quantité* ; il se met au pluriel si l'adverbe signifie *plusieurs, un certain nombre*.

D'après cette règle on écrit : *J'ai beaucoup de plaisir à vous voir. J'ai eu beaucoup de peines et d'ennuis dans ma vie. Nous avons peu d'amis. Il boit peu de vin. Il me faut plus de place qu'à vous, parce que je suis plus gros. J'ai loué plus de places que vous pour le concert*.

811. — A TOUT MOMENT. — DIEU A FAIT TOUTES CHOSES DE RIEN. — Après le mot *tout*, signifiant *chaque*, le substantif se met au singulier ; il se met au pluriel si *tout* réveille évidemment une idée de pluralité. *A tout moment, c'est-à-dire à chaque moment. Dieu a fait toutes choses, c'est-à-dire toutes les choses ou toutes sortes de choses*.

812. — J'AI ÉPROUVÉ QUELQUE PEINE EN LE VOYANT. — J'AI EU QUELQUES CHAGRINS DANS MA VIE. — Après le mot *quelque*, signifiant *un peu*, le substantif se met au singulier ; il se met au pluriel si *quelque* signifie *plusieurs*.

813. — DE LA GELÉE DE POMME. — UNE ASSIETTE DE POMMES. — Quand deux substantifs sont joints par la préposition *de*, le second se met au singulier quand il sert à désigner l'espèce ou la nature du premier; il se met au pluriel quand il exprime évidemment la réunion de plusieurs objets que l'on peut compter. Cependant on met avec le pluriel : *gâteau d'amandes, conserve de roses, purée de lentilles*, peut-être parce qu'on ne peut pas dire d'une manière absolue dans ce sens : *de l'amande, de la rose, de la lentille*.

Remarque. L'Académie ne paraît pas avoir d'opinion bien arrêtée sur cette règle; car elle écrit à l'article *gelée* : *gelée de pomme, gelée de groseille*; à l'article *pomme* : *gelée de pommes, sucre de pommes, sirop de pommes*; à l'article *groseille* : *gelée de groseille, sirop de groseille*; à l'article *sirop* : *sirop de groseilles, de mûres, de grenades*; à l'article *huile* : *huile d'amandes douces*; à l'article *amande* : *huile d'amande douce, etc.*

L'application de cette règle pouvant laisser souvent de l'incertitude, nous donnons ici quelques exemples usuels tirés du Dictionnaire de l'Académie, avec l'emploi du pluriel ou du singulier tel qu'il y est indiqué.

Une machine à vapeur; un bain de vapeurs. Un dîner de garçons; une chambre de garçon; une pension de garçons; des jeux de garçon. Des jeux de main. Des arts d'agrément. Une boucle d'oreille; des boucles d'oreilles. De l'eau de rose; de l'essence de roses; un bouquet de roses. De l'huile d'olive; des noyaux d'olives; un baril d'olives. Des fruits à pépins et des fruits à noyau; de l'eau de noyau. Du lait d'amande; un gâteau d'amandes; de l'huile d'amandes douces; biscuits d'amandes amères. Un tas de blé; la halle aux blés; un champ de blé; un sac de blé; un picotin d'avoine; un sac de haricots; une purée de haricots; une purée de lentilles; des verres de couleur; une boîte de couleurs.

Un livre de science; un puits de science. Une tournée de pain; une corbeille de pains. De l'eau de poulet; du bouillon de poulet; une fricassée de poulets. Du bouillon d'herbes; un jus d'herbes. De la fécule de pomme de terre; un gâteau de pommes de terre. Un homme de plume; un paquet de plumes. Des hommes de robe; des garnitures de robe; une fourniture de robes. De l'huile de poisson; de la colle de poisson; une marchande de poisson. Des marchands de drap, de soierie, de mercerie, de farine, de charbon, de cuirs, de peaux. Un marchand de peaux de lapin. Un marchand de vin ou de vins; un marchand de vins fins; négociant en vins. Marchand de tabac; débit de tabac. Marchand de comestibles. Fabrique de toile; manufacture de toile à voile ou de toiles à voiles.

814. — PORTER BATEAU; RENDRE SERVICE. — Les substantifs employés dans un sens général, vague et indéterminé, qu'ils soient ou non complément d'une préposition, ne se mettent pas au pluriel, à moins qu'ils ne s'emploient pas au singulier, ou qu'ils ne réveillent évidemment une idée de pluralité, comme dans : *chanter vêpres, tailler en pièces, couper en morceaux*.

Cette règle, comme la précédente, pouvant quelquefois laisser de l'incertitude, nous en donnons ici quelques applications usuelles.

Les peuples qui portent chapeau. Entre monnaie. Je vous prends à témoin. Ils servent de témoins. Se promener en bateau, à cheval, en voiture. Avidité de gloire et de louanges. Vivre de poisson et de légumes. Un habit sans manches. Un couteau sans manche. Se mettre à genoux. Prendre en main les intérêts de

quelqu'un. Prendre une malle en mains. Voyager à pied. Sauter à pieds joints. Sortir en armes. En plein champ. A travers champs. Un rien le met aux champs. Aller de ville en ville. L'homme tombe d'erreur en erreur. On lui proposa difficultés sur difficultés. Je n'ai pas de peine à faire cela. Je n'ai pas de peines qui m'attristent. Ces mots sont tantôt sujet et tantôt régime, ou tantôt sujets et tantôt régimes. Les pronoms *il, elle* sont toujours sujet. Sous la cendre ou sous les cendres.

815. — EAU DE FLEUR D'ORANGE OU D'ORANGER. — Sous le rapport de l'emploi du pluriel ou du singulier, cette locution rentre dans les applications de la règle 813.

A l'égard des mots *orange* et *oranger*, la plupart des grammairiens modernes pensent qu'on doit dire *fleur d'oranger*, parce que les oranges n'ont pas de fleurs. Cependant l'Académie écrit : *eau de fleur d'orange*; elle écrit même : *bouquet de fleurs d'orange*, ce qui est encore moins logique. Du reste cette expression se trouve dans Malherbe, Molière, madame de Sévigné, Voltaire, et dans la plupart des écrivains du dix-septième et du dix-huitième siècle.

Quelques philologues modernes prétendent justifier cette locution en disant qu'il ne s'agit pas de la fleur, mais *du fleur* ou odeur de l'orange; qu'ainsi *de l'eau de fleur d'orange*, serait de l'eau de senteur d'orange; aussi ajoutent-ils qu'en parlant de la fleur véritable, on doit dire : *fleur d'oranger, un bouquet de fleurs d'oranger*. Cette explication ne nous paraît pas satisfaisante; nous croyons plutôt que cette locution n'est fondée que sur l'usage.

816. — SUR LES UNE HEURE; SUR LE MIDI; SUR LE MINUIT. — La première de ces locutions, quoique bizarre, est autorisée par l'usage, et se dit par analogie avec les autres nombres d'heures. L'Académie la qualifie avec raison de familière; mais on ne dirait pas *sur les midi*, attendu que ce mot n'a pas de pluriel et n'est pas synonyme de douze heures. Il vaut d'ailleurs mieux dire *vers midi, vers minuit, vers une heure*.

CHAPITRE VIII.

ACCORD DES PRONOMS.

817. — JULES CHANTE, IL EST HEUREUX. JULIE CHANTE, ELLE EST HEUREUSE. LES OISEAUX CHANTENT, ILS SONT HEUREUX. — Les pronoms s'accordent en genre et en nombre avec le substantif dont ils tiennent la place (Voy. n° 208).

818. — JULES ET JULIE CHANTENT, ILS SONT HEUREUX. — Le pro-

nom qui remplace deux substantifs singuliers se met au pluriel. Lorsque les substantifs sont de différents genres il se met au masculin.

819. — UN COURAGE OU UNE PRUDENCE A LAQUELLE ON PRODIGE DES ÉLOGES. — Lorsqu'un pronom se rapporte à deux substantifs unis par la conjonction *ou*, il ne s'accorde qu'avec le dernier.

820. — DÉPLOYER UN COURAGE, UNE INTRÉPIDITÉ A LAQUELLE RIEN NE RÉSISTE. — Lorsqu'un pronom se rapporte à deux substantifs synonymes, ou exprimant seulement une gradation dans la pensée, il ne s'accorde qu'avec le dernier.

821. — CES CORBEILLES DE FRUITS SONT-ELLES PLEINES? CES DEUX SORTES DE FRUITS SONT-ILS OU SONT-ELLES AGRÉABLES? — Quand un pronom se rapporte à deux substantifs unis par la préposition *de*, il s'accorde généralement avec le premier; cependant il est des cas où on peut le faire accorder avec l'un ou avec l'autre, comme dans le second exemple ci-dessus.

822. — JE LEUR AI DES OBLIGATIONS. — Le pronom personnel *leur* ne prend jamais *s*, parce qu'il est le pluriel de *lui*. Quand *leur* est adjectif ou pronom possessif il en prend une au pluriel, comme dans : *leurs amis*; *ce sont les leurs*.

823. — IL SE FÂCHE; IL S'EST FÂCHÉ; CE DOIT ÊTRE BEAU; C'EST VRAI. — On reconnaît que *se* est pronom personnel quand on peut le tourner par *soi*; *il se fâche*, c'est-à-dire *il fâche soi*. Il est pronom démonstratif quand il signifie *cela*; *ce doit être beau*, c'est-à-dire *cela doit être beau*.

824. — ÊTES-VOUS LA MÈRE DE CET ENFANT? JE LA SUIS. — Quand le pronom personnel *le* représente un substantif, il s'accorde avec ce substantif. D'après cette règle on dira : *Êtes-vous la malade que j'ai rencontrée? je LA suis*; *Êtes-vous les voyageurs arrivés ce matin? Nous LES sommes*.

825. — MADAME, ÊTES-VOUS MALADE? JE LE SUIS. — Quand le pronom personnel *le* se rapporte à un adjectif, ou à un substantif pris adjectivement, il reste invariable. D'après cette règle on dira : *Madame, êtes vous mère? Je LE suis*. *Messieurs, êtes-vous négociants? Nous LE sommes*.

826. — VOULEZ-VOUS M'ACCORDER UNE GRÂCE? JE LE VEUX BIEN. — Lorsque le pronom *le* se rapporte à un membre de phrase, il signifie *cela* et reste invariable. D'après cette règle on dira : *Si j'ai obtenu cette faveur, je LE dois à votre bonté* (voy. n° 219).

827. — JE VOUS FAIS GRÂCE QUOIQUE VOUS NE LE MÉRITIEZ PAS. — Le pronom *le* ne peut remplacer un substantif pris dans un sens indéterminé; dans cet exemple il ne remplace pas *grâce*, mais cette proposition : *que je vous fasse grâce*; c'est pour cela qu'il ne s'accorde pas.

828. — LES OBJETS DE NOS VŒUX LE SONT AUSSI DE NOS PLAISIRS (Corneille). — Dans cette phrase le mot *le* réveille l'idée du mot *objets* pris adjectivement; c'est une syllepse; c'est comme s'il y avait *sont aussi cela*, *ce qu'on vient de dire, de nos plaisirs* (A).

829. — CETTE EAU SENT-ELLE LA ROSE? NON, ELLE NE LE SENT PAS OU NE LA SENT PAS. — Dans cette phrase *le* doit être invariable, parce que le mot *rose* n'est pas employé pour désigner la fleur, mais la manière de sentir; c'est une sorte de locution adverbiale.

830. — QUAND ON EST BELLE ET FRAICHE, ON EST FAITE POUR PLAIRE. EN FRANCE ON EST ÉGAUX DEVANT LA LOI. — Le pronom indéfini *on* veut ordinairement l'adjectif qui le suit au masculin singulier; cependant quand il représente essentiellement une femme, ou quand il réveille évidemment une idée de pluralité, l'adjectif se met au féminin ou au pluriel (voy. n° 835).

CHAPITRE IX.

ACCORD DES VERBES.

§ I. — Accord du verbe en nombre.

831. — JE CHANTE. NOUS CHANTONS. — Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet, qu'il en soit précédé ou suivi.

On dit que le verbe s'accorde avec son sujet, parce qu'il prend une terminaison particulière selon le nombre et la personne du sujet. Il ne s'accorde pas en genre, parce qu'il n'a pas de terminaison particulière selon le genre du sujet. Il faut en excepter les participes qui s'accordent dans certains cas en genre et en nombre.

832. — Le verbe s'accorde pour mieux établir le rapport qu'il

(A) Le mot *le* dans ce cas et dans les cas analogues, ne remplaçant pas un nom, n'est pas un véritable pronom; il rappelle plutôt les idées qu'on a dans l'esprit que les mots qu'on vient de prononcer, et peut être considéré comme exprimant une proposition implicite. Il nous semble qu'on pourrait l'appeler *proposition* pour spécifier qu'il est mis pour une proposition. Il en serait de même de tous les mots qui renferment une proposition implicite, comme *oui*, *non*, *voici*, *voilà*, *hélas*, *chut*, etc.

a avec son sujet; d'où il résulte que c'est toujours le sujet qui détermine le nombre et la personne du verbe.

833. — Le verbe s'accorde toujours; si quelquefois il conserve une forme semblable pour certaines personnes, il n'en est pas moins, quant au sens, du nombre et de la personne du sujet.

834. — Le verbe varie encore selon le mode et le temps; mais on ne pourrait pas dire qu'il s'accorde en mode et en temps, attendu que le mode et le temps n'ont de rapport qu'avec l'action exprimée par le verbe, et ne dépendent nullement du sujet.

Remarque. Comme le verbe exprime en même temps une idée principale qui est celle de l'existence, et une idée accessoire qui est celle de l'attribut, il doit subir, en vertu de cette double nature, deux espèces de variations: les unes fondées sur l'idée principale qu'il représente, les autres sur l'idée accessoire et destinées à la mettre en rapport avec son sujet. Les premières correspondent à ses modifications de temps, de mode et de voix; les secondes à ses modifications de genre, de nombre et de personne.

Ainsi tout verbe représente, par son radical, l'idée principale, c'est-à-dire l'existence; par ses terminaisons: 1^o les modifications de cette idée, c'est-à-dire les idées accessoires de temps, de mode et de voix; 2^o les rapports de cette idée avec le sujet, c'est-à-dire les modifications de genre, de nombre et de personne.

835. — ON CHANTE. — Le verbe qui a pour sujet le pronom *on*, se met toujours à la troisième personne du singulier, lors même que ce pronom réveille une idée de pluralité, comme dans: *on est égaré devant la loi* (n^o 830).

836. — MON PÈRE ET MA MÈRE DINENT EN VILLE. NI MON PÈRE NI MA MÈRE NE PARTIRONT. — Lorsqu'un verbe a pour sujet plusieurs substantifs singuliers unis par la conjonction *et* ou *ni*, autrement dit quand il a un sujet composé, il se met au pluriel.

837. — L'UN ET L'AUTRE IRONT À LA CHASSE. — Lorsqu'un verbe a pour sujet *l'un et l'autre*, il se met au pluriel.

Remarque. — L'Académie laisse le choix; elle écrit: *l'une et l'autre sont bonnes* et *l'une et l'autre est bonne*. La plupart des grammairiens adoptent aujourd'hui le pluriel.

838. — NI L'UN NI L'AUTRE N'IRONT À LA CHASSE. NI L'UN NI L'AUTRE N'EST VOTRE MARI. — Lorsqu'un verbe a pour sujet *ni l'un ni l'autre*, il se met au pluriel si tous les individus désignés doivent faire l'action; il se met au singulier si l'action ne peut être faite que par un seul. D'après cette règle on dira: *Ni l'un ni l'autre ne seront reçus bacheliers; Ni l'un ni l'autre n'obtiendra cette place.*

839. — MA SOEUR OU MON FRÈRE VIENDRA CE SOIR. — Lorsqu'un verbe a pour sujet deux substantifs unis par la conjonction *ou*, il ne s'accorde qu'avec le dernier, par la raison que l'action n'est faite que par l'un des deux substantifs. Il s'accorde avec le dernier, parce que c'est celui qui frappe le plus l'esprit.

Si le second substantif était pluriel, le verbe se mettrait au

pluriel, comme dans: *Ma sœur ou mes frères viendront me voir*; mais on doit éviter cette opposition du pluriel et du singulier.

840. — LE CHEVAL, COMME LE BOEUF, SERT AU LABOURAGE. — Lorsqu'un verbe a pour sujet deux substantifs unis par les conjonctions *comme*, *de même que*, *ainsi que*, il ne s'accorde qu'avec le premier, le second n'étant que le sujet d'une proposition incidente sous entendue, et servant de point de comparaison.

841. — CHACUN S'EN PLAINT. CHACUN D'EUX LE DÉSIRE. — Le pronom *chacun* excluant toute idée de pluralité veut toujours le verbe au singulier. Ce serait donc une faute d'écrire: *chacun d'eux le désirent*.

842. — SA COLÈRE, SA FUREUR NOUS GLAÇA D'ÉPOUVANTE. — Lorsqu'un verbe a pour sujet plusieurs substantifs synonymes, il ne s'accorde qu'avec le dernier. Dans ce cas les substantifs ne doivent point être liés par la conjonction *et*, et celui qui exprime l'idée la plus forte doit être placé le dernier (735).

843. — AYEZ PITIÉ DES PAUVRES: L'HUMANITÉ, LA RELIGION, DIEU VOUS LE COMMANDE. — Lorsqu'un verbe a pour sujet plusieurs substantifs exprimant une gradation dans la pensée, lors même qu'ils ne seraient point synonymes, il ne s'accorde qu'avec le dernier, parce que l'idée exprimée par ce dernier mot est dominante, et qu'elle efface en quelque sorte les autres.

844. — CETTE MAISON, CE CHAMP, CET ARBRE, TOUT ME RAPPELLE MON ENFANCE. — Lorsqu'un verbe a un sujet formé de plusieurs mots renfermant une expression qui réunit tous les mots précédents, tels que *tout*, *rien*, *personne*, *chacun*, etc., il ne s'accorde qu'avec ce dernier mot. Exemple: *Les conseils, la douceur, la sévérité, rien ne le touche.*

845. — MANGER, BOIRE ET SE PROMENER, EST OU C'EST LEUR UNIQUE OCCUPATION. — Lorsqu'un verbe a pour sujet plusieurs infinitifs il se met toujours au singulier, parce que l'infinitif n'ayant pas de nombre ne peut communiquer l'idée de pluralité. Le verbe, dans ce cas, s'accorde avec le pronom démonstratif *ce* exprimé ou sous-entendu.

846. — AVOIR BEAUCOUP D'ENFANTS EST UNE CHARGE POUR LES PAUVRES. — Lorsqu'un verbe a pour sujet un infinitif suivi d'un régime pluriel, il se met au singulier, parce que l'infinitif et son régime forment un *tout* que l'on peut rendre par *cela*.

847. — TROP DE CHEVEUX ÉCHAUFFE LA TÊTE. — Dans cette phrase le verbe se met au singulier, parce qu'il a pour sujet un infinitif sous-entendu; c'est comme si l'on disait: *Avoir trop de cheveux échauffe la tête* (846).

848. — BEAUCOUP D'ENFANTS EST UNE CHARGE POUR LES PAUVRES. BEAUCOUP D'ENFANTS SONT À CHARGE À LEURS PARENTS. — Dans la

première phrase le verbe est au singulier, parce qu'il a pour sujet un infinitif sous-entendu; c'est comme si l'on disait: *avoir beaucoup d'enfants*, etc. Dans la seconde il se met au pluriel, parce qu'il n'y a pas d'infinitif sous-entendu; le sujet du verbe est *enfants*.

849. — UN DE SES ENFANTS LUI DONNERA DU CHAGRIN. L'OR EST UN DES MÉTAUX QUI BRILLENT LE PLUS. — Après *un de* suivi d'un substantif pluriel, le verbe se met au singulier ou au pluriel selon que l'action est faite par un seul ou par plusieurs agents.

850. — UN EST A DEUX, COMME DEUX EST A QUATRE OU SONT A QUATRE. — Il faut dire *comme deux est à quatre*, parce que le mot *nombre* est sous-entendu. Mais on mettrait le verbe au pluriel si *deux* déterminait un substantif pluriel, comme dans: *Un franc est à deux francs, comme deux francs sont à quatre francs*.

851. — C'EST MON FRÈRE. CE SONT EUX. CE SONT MES FRÈRES. — Le verbe *être* ayant pour sujet le pronom *ce*, ne se met au pluriel que lorsqu'il est suivi d'un substantif pluriel ou d'un pronom de la troisième personne du pluriel; dans tous les autres cas il se met au singulier. D'après cela on dira: *C'est mon frère et ma sœur; c'est elle et lui; c'est nous; c'est vous; sont-ce eux?*

L'usage autorise l'emploi du pluriel ou du singulier quand le verbe est à l'imparfait, parce que la consonnance est la même. On écrira donc: *Si c'étaient eux ou si c'était eux; qu'étaient-ce, ou qu'était-ce que les chevaliers de Malte?*

Le singulier est plus énergique et peut encore s'employer quand l'esprit est détourné du substantif pluriel pour se porter, ou sur le verbe, ou sur un autre substantif singulier. Exemple: *C'est donc les dieux et non pas la mer qu'il faut craindre* (Fénélon).

Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit (Racine).

Dans l'expression *si ce n'est* il faut toujours le singulier, lors même qu'elle est suivie d'un substantif pluriel. Exemple: *Qui nous aimera si ce n'est nos parents?*

D'après les principes ci-dessus il faudrait dire: *Ce sont cent francs qu'on me doit*, et non *c'est cent francs*; cependant le singulier est plus usité, soit par euphonie, soit par ellipse du mot *somme*; c'est comme si l'on disait: *C'est la somme de cent francs qu'on me doit*.

§ II. — Accord du verbe en personne.

852. — MON FRÈRE ET MOI NOUS SERONS BLAMÉS. — Quand le verbe a un sujet composé de mots de différentes personnes, il s'accorde avec la personne qui a la priorité. La première a la priorité sur la seconde, et la seconde sur la troisième (836).

853. — VOUS OU MOI SERONS RENVOYÉS D'ICI. — D'après la règle de l'accord des verbes (852), le verbe de cette phrase, ayant pour sujet deux pronoms de personnes différentes, doit s'accorder avec celle qui a la priorité, c'est-à-dire avec la première personne.

D'un autre côté, les deux pronoms étant unis par la conjonction *ou* (839), le verbe ne doit s'accorder qu'avec le dernier. Il y a donc double raison pour mettre le verbe à la première personne du singulier, et par conséquent il serait rigoureusement exact de dire: *Vous ou moi serai renvoyé d'ici*; mais cette construction choquant à la fois l'oreille et le sens, il est admis de dire: *Vous ou moi serons renvoyés d'ici*. Du reste, il serait préférable d'éviter la difficulté au moyen d'une autre tournure, comme par exemple, *L'un de nous deux sera renvoyé d'ici*.

854. — C'EST MOI QUI PARLERAI. — Le verbe qui a pour sujet le pronom relatif *qui*, prend le nombre et la personne de l'antécédent de ce pronom. D'après cette règle on dira: *c'est moi qui ai fait cela*, et non *qui a fait cela*; *Dieu dit aux Hébreux: C'est moi qui vous ai tirés de l'Égypte*.

Molière a dit à tort: *Ce n'est pas moi qui se ferait prier*; il fallait dire: *qui me ferait prier*.

855. — C'EST MOI SEUL QUI SUIS MALADE. JE NE SUIS PAS LE SEUL QUI SOIT MALADE. — L'adjectif n'ayant par lui-même ni genre ni nombre ne peut servir d'antécédent au pronom relatif, à moins qu'il ne soit pris substantivement. Dans le premier exemple *seul* est un adjectif qui modifie *moi*; *moi* est l'antécédent de *qui*; c'est pourquoi le verbe se met à la première personne. Dans le second exemple *seul* est un substantif singulier et l'antécédent de *qui*; c'est pourquoi le verbe se met à la troisième personne. On dirait au pluriel.

Nous ne sommes pas les seuls qui soient malades et non qui soyons malades. Nous étions deux qui étions du même avis et non qui étions du même avis. Dans cette dernière phrase il est plus élégant de dire: *Nous étions deux du même avis*.

856. — CEUX DE VOUS QUI PENSENT CELA, SE TROMPENT. — Lorsque le pronom *qui* est précédé de plusieurs noms ou pronoms liés par le sens, il a pour antécédent le mot qui domine dans la pensée et qui sert de sujet, lors même que ce mot ne le précéderait pas immédiatement. Dans cet exemple l'antécédent de *qui* est *ceux* et non *vous*; c'est pourquoi il serait incorrect de dire: *ceux de vous qui pensez cela vous vous trompez*.

D'après cela on dira:

*Nous sommes les Heures guerrières
Qui PRÉSIDONS aux durs travaux* (Alex. Dumas).

On peut dire que c'est l'immense majorité de nos actions qui est spontanée.

C'est le général, moins que les officiers, qui est blâmable.

Remarque. Le pronom relatif devant être rapproché le plus possible de son véritable antécédent, il convient d'employer une autre tournure toutes les fois que cela peut être nécessaire pour la clarté ou pour l'oreille; ainsi, dans ce dernier exemple, il serait plus correct de dire: C'est moins le général qui est blâmable que les officiers.

§ III. — Accord du verbe avec les collectifs.

857. — L'ARMÉE DES ENNEMIS FUT VAINCUE. UNE TROUPE D'ENNEMIS SACCAGÈRENT LE PAYS. — Quand un verbe a pour sujet deux substantifs dont le premier est un collectif, il s'accorde avec le collectif si c'est un collectif général; mais si c'est un collectif partitif, il s'accorde avec le second substantif. D'après cela on dira: *L'infinité des perfections de Dieu m'accable* (Acad.); *Une foule de nymphes couronnées de fleurs étaient assises auprès d'elle* (Fénelon); *La foule des courtisans qui environnent les rois, empêche la vérité d'arriver jusqu'à eux*; *Une foule d'astres brillent pendant la nuit*; *Cette quantité de livres ne sert à rien*; *Quantité de livres ne servent à rien*; *Une foule d'enfants composée d'écoliers court dans la rue*; *Une couple de pigeons ne sont pas suffisants pour dîner*.

Remarque. Le même mot est souvent collectif général ou partitif selon le sens, ce qui en rend la distinction quelquefois difficile. Il faut dans ce cas examiner celui des deux substantifs qui présente l'idée dominante.

858. — LA PLUPART DES HOMMES PARLENT SANS PENSER. LA PLUPART SE TROMPENT. — *La plupart* étant un collectif partitif, le verbe s'accorde avec le second substantif. Quand *la plupart* est employé seul, il y a toujours un second substantif sous-entendu. *La plupart se trompent*, c'est-à-dire *La plupart des hommes se trompent*.

Remarque. *La plupart* est un substantif qui n'a point de pluriel et ne s'emploie jamais sans article.

859. — PEU DE PERSONNES SE PLAISENT DANS LA SOLITUDE. BEAUCOUP AIMENT LA SOCIÉTÉ. — Les adverbes de quantité, tels que: *peu*, *beaucoup*, *assez*, *infiniment*, *guère*, *plus*, etc., remplissent les fonctions de collectifs partitifs, et réveillent, comme tous les collectifs, une idée de pluralité; c'est pourquoi le verbe s'accorde avec le substantif qui suit l'adverbe; et comme ce substantif est toujours pluriel, le verbe se met aussi au pluriel.

Quand l'adverbe est seul le verbe se met également au pluriel,

parce qu'il y a un substantif pluriel sous-entendu. *Beaucoup aiment la société*, c'est-à-dire *Beaucoup d'hommes aiment la société*.

Remarque. L'adverbe *plus* peut être suivi d'un substantif singulier; dans ce cas le verbe se met également au singulier; ainsi l'on dira: *Plus d'un homme sait lire*, et non *savent lire*.

§ IV. — Remarques sur quelques cas particuliers de l'orthographe des verbes.

860. — JE VEUX CHANTER; J'AI CHANTÉ. — Lorsque deux verbes se suivent dans la même proposition, le second se met à l'infinitif.

La raison en est que le premier verbe exprimant à la fois le nombre, la personne, le mode et le temps, il suffit d'indiquer le second d'une manière vague, sans répéter les mêmes modifications.

Si le premier verbe est un auxiliaire servant à conjuguer le second à un temps composé, ce dernier doit être au participe passé, comme dans: *j'ai chanté*.

Remarque. Cette règle est surtout utile pour les verbes de la première conjugaison, parce que qu'ils se prononcent de même à l'infinitif et au participe passé, ce qui peut quelquefois laisser du doute sur l'orthographe.

On peut encore s'en assurer en substituant au verbe douteux un verbe d'une autre conjugaison, et la prononciation fera aisément reconnaître si le sens veut l'infinitif ou le participe; comme dans: *j'ai battu*, *je veux battre*.

861. — VOUS CONSOLEZ LES PAUVRES. JE VEUX VOUS CONSOLER. — Dans le premier exemple le verbe est à la seconde personne, parce qu'il a pour sujet *vous*; dans le second il est à l'infinitif parce que le pronom *vous* est régime et non sujet.

Le second verbe est dans le cas de deux verbes qui se suivent et dont le second se met à l'infinitif.

862. — JE LOUERAIS. JE PRIERAIS. — Dans les verbes de la première conjugaison l'*r* du futur et du conditionnel est toujours précédée d'un *e* muet, parce que ces temps sont formés de l'infinitif en ajoutant *ai*, *ais*. Cependant en poésie on supprime quelquefois l'*e* muet pour faire une syllabe de moins, et on le remplace par un accent circonflexe. On écrit: *je prierais*, *je louerais*.

Remarque. Cette observation n'est utile que pour les verbes de la première conjugaison dont la finale de l'infinitif est précédée d'une voyelle, parce qu'alors l'*e* muet du futur est peu sensible, comme dans: *je saluerais*, *je créerais*, *je nouerais*, *j'essuierais*, etc.

863. — VOUS PRIEZ AUJOURD'HUI; VOUS PRIEZ HIER. — Les verbes de la première conjugaison en *ier*, et le verbe *rire*, prennent deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, parce que ces deux temps étant formés du participe présent en changeant *ant* en *ions*, *iez*, il ya un *i* à la racine et un à la finale, comme dans *pri-ant*, nous *pri-ions*, *ri-ant*, nous *ri-ions*. Au présent de l'indicatif il ne faut qu'un *i*, parce qu'il n'y en a point à la finale, comme dans nous *pri-ons*, nous *ri-ons*.

Remarque. Cette observation s'applique également aux verbes en *yer* et à tous ceux dont le participe présent est en *yant*; ces verbes prennent, par la même raison, un *i* après l'*y* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Essuy-ant*, nous *essuy-ons*, que nous *essuy-ions*; *voyant*, nous *voy-ons*, que nous *voy-ions*. Il faut en excepter le verbe *avoir* qui fait *ay-ant*, que nous *ayons*, que vous *ayez*, et le verbe *être*, qui fait que nous *soyons*, bien que son participe présent soit *étant*.

CHAPITRE X.

ACCORD DES PARTICIPES.

§ I. — Participe présent.

864. — DES ENFANTS CARESSANT LEUR MÈRE. CES ENFANTS SONT CARESSANTS. — Le participe présent est invariable. Quand il est employé adjectivement, il est adjectif verbal et s'accorde comme les autres adjectifs.

865. — On distingue le participe présent de l'adjectif verbal en ce que l'adjectif verbal, comme tous les autres adjectifs, est toujours accompagné ou peut être accompagné du verbe *être*, et qu'il exprime une qualité ou une manière d'être actuelle et permanente. *J'ai des enfants caressants*, c'est-à-dire *qui sont caressants*. Le participe présent exprime une action, et ne peut être joint au verbe *être*; on le reconnaît en ce qu'on peut y substituer un autre temps du verbe précédé de *qui*, comme, *parce que*, *puisque*: *J'ai vu des enfants caressant leur mère*, c'est-à-dire *qui caressaient leur mère*. On peut aussi le considérer comme un gérondif en le faisant précéder de la préposition *en*: *Ces enfants travaillant à l'envi feront des progrès*; c'est-à-dire *en travaillant à l'envi*.

Remarques: 1^o La distinction du participe présent et de l'adjectif verbal offre souvent une grande difficulté; les grammairiens eux-mêmes ne sont pas d'accord à cet égard; les uns veulent que les mots en *ant* venant d'un verbe intransitif soient soumis à la règle générale, d'autres qu'ils soient toujours invariables. Ainsi les uns écrivent: *Je connais une dame demeurante à Versailles*; les autres: *demeurant à Versailles*. Ces derniers se fondent sur l'usage et l'euphonie; en effet, l'oreille serait désagréablement frappée si l'on disait: *On voit à l'Arsenal des armes appartenantes à toutes les époques*. On peut cependant formuler le principe de la manière suivante:

On emploie l'adjectif verbal en *ant* quand on veut exprimer une aptitude, une habitude, une qualité, une disposition à agir plutôt qu'une action, ou même si l'on veut peindre une action qui, par sa continuité, se transforme en état. Dans tous les autres cas on fait usage du participe actif qui est invariable (n^o 469).

2^o Autrefois le participe présent s'accordait, comme en latin, en genre et en nombre avec le sujet.

Boileau a dit:

*Et plus loin des laquais l'un l'autre s'agaçants,
Font aboyer les chiens et jurer les passants.*

On trouve aussi dans Voltaire:

*Que deux Alexandrins côte à côte marchants,
L'un serve pour la rime et l'autre pour le sens.*

Le style de pratique conserve encore l'usage bizarre d'écrire: *Les ayants droit*.

D'après la règle précédente on écrira: *Les soi-disant docteurs* et non *soi-disants*; c'est comme s'il y avait: *des hommes disant soi ou qui disent soi docteurs*.

§ II. — Participe passé. Règles fondamentales.

866. — NOUS SOMMES ÉPUIÉS DE FATIGUE. — Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être*, exprimé ou sous-entendu, est adjectif verbal et s'accorde avec son sujet comme tous les autres adjectifs, quelle que soit la place de ce sujet.

Remarque. Quand un participe est construit sans auxiliaire, c'est toujours le verbe *être* qui est sous-entendu:

Nous arrivons épuisés de fatigue, c'est-à-dire *étant épuisés*.